

COMPTES RENDUS DE LA DELEGATION AUX DROITS DES FEMMES

Jeudi 18 novembre 2010

Commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias

Audition de Mme Michèle Reiser, présidente, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel, et de Mme Brigitte Grésy, rapporteure, inspectrice générale des affaires sociales

La délégation procède, conjointement avec le groupe d'étude « médias et nouvelles technologies », à l'audition de Mme Michèle Reiser, présidente de la Commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel, et de Mme Brigitte Grésy, rapporteure de la Commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias, inspectrice générale des affaires sociales.

M. Yannick Bodin, président. - Nous sommes heureux de pouvoir auditionner aujourd'hui, conjointement avec le groupe d'étude « médias et nouvelles technologies » présidé par Mme Catherine Morin-Desailly, vice-présidente de la délégation, la présidente et la rapporteure de la Commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias.

Notre délégation, alors présidée par Mme Gisèle Gautier, avait rendu public un rapport sur le sujet en juillet 2007. Elle y avait dénoncé les atteintes persistantes à la dignité de la femme ainsi que la représentation encore très souvent stéréotypée dont les femmes sont victimes dans ce domaine et particulièrement dans la publicité. La délégation avait également étudié la question sous l'axe de la place des femmes dans les médias. La conclusion n'y était alors guère plus brillante : le phénomène du « plafond de verre » existe aussi dans le journalisme et les professions des médias ; enfin, la place des femmes dans le « contenu » de l'information y était limitée. Je crains qu'en la matière il n'y ait pas eu de progrès notable.

Dans la continuité de ce rapport, Mme Valérie Létard, alors secrétaire d'État à la solidarité, a installé votre commission qui a été pérennisée en juillet 2009 par le Premier ministre.

La lecture de votre rapport nous donne l'impression que nos constats et nos recommandations se rejoignent, notamment en ce qui concerne la nécessité de renforcer l'autorégulation, qui était au coeur des deux premières recommandations de notre délégation.

Quel bilan peut-on tirer aujourd'hui de leur application ? Ont-elles favorisé des progrès tant sous l'angle de l'accès des femmes aux postes de responsabilité que sous celui de leur présence dans les sujets d'information, et plus généralement de leur image dans les médias ?

Je souhaiterais que vous puissiez également nous parler de l'engagement tripartite pour une démarche d'autorégulation signée le 13 octobre 2010 et à l'élaboration duquel vous avez beaucoup contribué.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente du groupe d'étude « médias et nouvelles technologies ». - Il m'a paru intéressant que les membres du groupe d'études « médias et nouvelles technologies » que j'ai l'honneur de présider, et les membres de la délégation aux droits des femmes du Sénat puissent, ensemble, entendre Mmes Michèle Reiser et Brigitte Grésy.

A titre personnel, en tant que rapporteure pour la commission des affaires culturelles du projet de loi sur l'audiovisuel, j'avais été particulièrement attentive à la publication du rapport

présenté en 2008 par la commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias, notamment dans la perspective de l'établissement d'un projet pour la nouvelle télévision publique. Cette audition va nous permettre de dresser un bilan d'étape sur les préconisations du rapport et l'évolution de la place des femmes dans les médias.

Mme Michèle André, présidente. - Avant de rejoindre la commission des finances, je tenais à saluer nos deux invitées, Mmes Michèle Reiser et Brigitte Grésy, et souligner l'intérêt que nous portons au sujet de la place des femmes dans les médias.

Je ne pourrai malheureusement assister à l'intégralité de vos échanges ce matin, soucieuse d'assurer le suivi de la remise à niveau des crédits du service des droits des femmes que nous avons envisagé avec la commission des finances et que l'Assemblée nationale a adopté, la semaine dernière, sur l'initiative de Mme Chantal Brunel. La stabilisation de ces crédits reste un sujet préoccupant pour les associations qui oeuvrent sur le terrain au service des droits des femmes et auxquelles nous sommes, ici, très attachés.

Je laisse donc la parole au vice-président Yannick Bodin, dont je tiens à saluer l'investissement personnel au sein de la délégation, pour me représenter au nom de la délégation aux droits des femmes.

Mme Michèle Reiser, présidente de la commission de réflexion sur l'image de la femme dans les médias. - Permettez-moi de rappeler tout d'abord le contexte dans lequel s'est constituée la commission de réflexion dont nous examinons les travaux : lorsque Mme Valérie Létard, alors secrétaire d'Etat à la solidarité m'a proposé de mettre en place un groupe de travail, nous nous sommes d'abord interrogées sur l'opportunité de débattre d'un tel sujet, alors qu'il pouvait sembler que, en une vingtaine d'années, la place des femmes dans les médias avait sensiblement progressé.

Ayant une formation de philosophe, j'ai convenu avec Mme Valérie Létard que notre démarche ne serait pas purement comptable, mais qu'il s'agirait de travailler sur les représentations et, en particulier, sur le décalage persistant entre l'image de la femme, telle qu'elle est représentée dans les médias et sa véritable place dans la société.

Je tenais particulièrement à ce que la commission travaille sur l'image des femmes, et non sur celle de la femme dans les médias, pour ne pas réduire la femme à une problématique de genre et prendre en compte la diversité des identités dans lesquelles peuvent se retrouver les femmes.

Je tiens également à souligner que notre démarche ne s'est jamais inscrite dans une problématique de « guerre des sexes » et que, pour nous, travailler sur l'image des femmes n'est pas dissociable du questionnement sur le traitement que font les médias de l'image des hommes.

Mme Valérie Létard m'ayant laissé une grande liberté, j'ai réuni des professionnels d'horizons divers (publicité, radio, presse, audiovisuel, internet) et des experts de l'éducation nationale, de la santé, du droit, du milieu associatif et du spectacle, parmi lesquels M. Malek Boutih, secrétaire national du Parti socialiste chargé des questions de société, M. Frédéric Taddeï, journaliste, qui anime quotidiennement une émission sur la télévision publique, Mme Isabelle Falque-Perrotin, conseiller d'Etat, déléguée générale du Forum des droits sur l'internet et vice-présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Mme Mercedes Erra, présidente de l'agence de publicité BETC Euro RSCG, M. Pascal Charvet, directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), et M. Bruno Gaccio, journaliste, co-créateur des « Guignols de l'info » sur Canal +, notamment. J'ai eu, par ailleurs, la chance que Brigitte Grésy accepte d'être le rapporteur de la commission.

Avec comme objectif de déconstruire les stéréotypes véhiculés par les médias, la commission s'est appuyée sur deux séries de travaux :

- d'une part, nous avons largement auditionné les professionnels des médias, en entendant tant les « patrons » des entreprises médiatiques que les producteurs et réalisateurs des contenus, jusqu'aux organismes de régulation.

- d'autre part, nous avons travaillé avec des sémiologues pour que nos analyses s'appuient sur des études méthodiques.

Le rapport issu de ces travaux, dont les conclusions ont été rendues publiques en septembre 2008, a été explosif. Il est ressorti des analyses chiffrées que, dans la représentation donnée par les médias, le savoir restait majoritairement l'apanage des hommes, alors que les femmes restaient cantonnées dans le rôle du témoin ou de la victime, intervenant de préférence sur les sujets de la famille ou de la société.

A la suite de la publication du rapport, le Premier ministre a accédé à la demande de la commission d'en pérenniser l'existence, dotant ainsi la France d'un instrument de veille, chargé de travailler, notamment, sur une démarche d'autorégulation pour déconstruire les stéréotypes de genre dans les médias.

Des groupes de travail rassemblant des professionnels de la presse, de la radio et de la télévision se sont constitués, notamment pour examiner la question de la monopolisation de la « parole d'expert » par les hommes.

Ce travail a débouché sur la rédaction d'un acte d'engagement tripartite, solennellement signé au ministère de la famille et de la solidarité, en présence de Mme Nadine Morano, secrétaire d'Etat, le 13 octobre 2010, par un large panel de représentants des médias concernés, par lequel ils se sont engagés, dans un premier temps, à favoriser l'intervention des femmes expertes dans leurs émissions ou leurs articles.

Ouvrant avec une certaine pédagogie, et toujours avec le souci de préserver l'indépendance éditoriale des entreprises, nous sommes arrivés à convaincre les professionnels qu'une évolution de l'image des femmes dans leurs médias respectifs contribuerait à moderniser le contenu.

Deux points ont particulièrement retenu leur attention.

D'une part nous avons souligné l'intérêt économique de cette évolution. Certains en étaient convenus, à l'instar de Frédéric Taddei ; d'autres restaient à convaincre. Les analyses d'audience démontrant la désaffection du public pour certaines fictions qui véhiculent de forts stéréotypes ont conforté notre propos.

D'autre part, nous avons souligné l'impact des stéréotypes médiatiques sur les comportements qui peut avoir des effets négatifs pour les jeunes générations. Les médias montrent peu de femmes ingénieurs et cela risque d'induire chez certaines jeunes filles, par ailleurs bonnes en mathématiques, le sentiment que les métiers scientifiques ne leur sont pas destinés.

Pour nous, les médias doivent refléter, voire anticiper, les grandes évolutions de la société.

Aujourd'hui, la pérennisation de la commission va nous permettre d'assurer le suivi des engagements pris dans la charte. L'intérêt suscité par nos travaux, que révèlent notamment des communications spontanées de certains journalistes, me laisse penser que les professionnels restent mobilisés, ce dont je me réjouis.

Mme Brigitte Grésy, rapporteure de la commission de réflexion sur l'image de la femme dans les médias. - En tant que rapporteure de cette commission, je vous apporterai des compléments techniques à l'intervention de Michèle Reiser.

Les préconisations du rapport de septembre 2008 s'organisaient en deux séquences :

- A court terme trois séries de mesures devaient être prises.

La première était la pérennisation de la commission, qui a été officialisée en 2009.

La seconde préconisait d'inscrire, au niveau européen, des indicateurs de suivi de l'image des femmes dans les médias puisqu'il n'en existe pas à l'heure actuelle, alors même que l'un des thèmes de travail inscrits dans le cadre de la « plateforme de Pékin » est consacré au thème des « femmes et médias ».

Sous la présidence française de l'Union européenne, Mme Valérie Létard a pu introduire ces indicateurs à l'occasion de la réunion d'un conseil de l'égalité.

A l'heure actuelle, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, basé à Vilnius, a fait de la question « femmes et médias » un thème prioritaire et devrait se pencher sur la mise en oeuvre de ces indicateurs.

Je vous rappelle, par ailleurs, que le Conseil de l'Europe a consacré ses travaux du 8 mars 2010 au thème des « femmes et médias », et que l'Union européenne a inscrit ce thème dans son plan d'action, ce qui prouve l'intérêt des institutions européennes pour cette thématique.

La troisième mesure demandait à ce que soit intégré, dans les programmes de l'éducation nationale, un module d'apprentissage des jeunes aux messages véhiculés par les médias, internet compris. Le principe de cet apprentissage devrait être introduit dans la convention interministérielle de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

- A plus long terme, nous nous sommes engagés dans une démarche d'autorégulation qui est aujourd'hui, deux ans après la publication du rapport, achevée.

En ce qui concerne le contenu du rapport, nous avons fait le choix de ne pas aborder l'analyse des organigrammes, contrairement à ce qu'avait fait le rapport de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de 2007. En revanche, la première partie de votre rapport était consacrée à la question de l'image des femmes et a servi de base à nos travaux.

La méthodologie que nous avons adoptée a consisté, comme l'a indiqué Mme Michèle Reiser, d'une part en une série d'auditions, d'autre part en l'analyse de corpus par des sémiologues.

Il en est ressorti un décalage significatif entre les informations recueillies dans le cadre des auditions, d'où il ressortait une impression plutôt positive de la place des femmes, et les résultats du comptage. « Vertu des mots, démenti des chiffres », telle fut la formule choisie pour rendre compte de ce décalage. Cet écart est probablement l'élément le plus intéressant du rapport. Il a conforté la nécessité des indicateurs chiffrés.

Quatre de ces indicateurs ont servi de base à nos analyses :

- le taux de présence ;

- le taux d'expression (Les femmes ont-elles la parole et pendant combien de temps ?)

- le taux d'identification (Précise-t-on le nom des femmes et leurs fonctions ?) ;

- le taux d'identification physique (Par exemple, l'écart entre les femmes réelles et leur image idéale dans la presse féminine notamment ?).

Les résultats sont édifiants : selon ces indicateurs, les femmes sont sous-représentées à la télévision, puisqu'on compte un tiers de femmes pour deux tiers d'hommes.

Les résultats issus de l'analyse du taux d'expression sont encore plus éloquentes : 80 % du temps de parole des femmes est dédié au témoignage, alors que 80 % de celui des hommes est relié au « savoir ». La parole de la femme reste donc cantonnée aux problématiques du foyer, pendant que la parole d'humour, de l'expertise, de l'action, la parole surplombante reste masculine.

Ce constat confirme les résultats de l'enquête du « Global Media Monitoring Project » (GMMP) de 2010, dont il résulte que, dans les médias, seul un expert sur cinq est une femme. Outre que les stéréotypes constatés par cette enquête perdurent, nos analyses démontrent, ce qui est à mon sens plus grave, qu'ils n'évoluent pas. Or, les médias mettent en scène un système de représentations qui est aussi un système de valeurs, et les stéréotypes véhiculés constituent des verrous identificatoires, pour les jeunes notamment. En ce sens, il y a bien une responsabilité des médias.

Mme Michèle Reiser. - C'était selon moi nécessaire que les médias reconnaissent l'utilité de la commission avant de s'inscrire dans une démarche d'autorégulation. Ce qui m'intéresse, c'est de changer les mentalités, et cela passe davantage par la conviction que par la contrainte. Par ailleurs, les dispositifs législatifs existent déjà et la première proposition de notre rapport était donc de pérenniser la commission sur l'image des femmes dans les médias afin qu'elle assure le suivi de l'autorégulation.

Mme Brigitte Grésy. - En 2004, la loi sur la presse et sur la liberté de communication a effectivement été modifiée afin que la dignité humaine soit respectée dans les médias (injures, diffamation et incitation à la violence et à la discrimination). Afin d'aller plus loin, l'autorégulation tripartite entre la commission que nous représentons, le monde des médias et les pouvoirs publics a été choisie. La commission, instance indépendante, représente le « tiers », au sens psychanalytique, mais en même temps, la caution ministérielle, via le rapport rendu par la commission, est un moyen de pérenniser les liens créés par l'autorégulation. Le calendrier est le suivant :

- un acte d'engagement a été signé le 13 octobre dernier par les différents groupes médiatiques ;

- il sera suivi d'une audition annuelle sur les méthodologies employées et les progrès réalisés. J'insiste à cet égard sur l'importance du comptage et de disposer de chiffres précis sur l'évolution de la représentation des femmes dans les médias. C'est le seul moyen vraiment efficace de progresser ;

- et enfin un rapport public sera publié. Il fera le lien avec les ministères concernés et avec la société civile, qui est un interlocuteur nécessaire.

Mme Catherine Morin-Desailly. - Vous avez parlé d'une caisse de résonance européenne sur la question de l'image des femmes dans les médias. Disposez-vous d'un état des lieux de cette problématique dans les autres pays de l'Union européenne ? Le cas échéant, est-il similaire à celui fait en France ?

Par ailleurs, avez-vous travaillé sur les moyens de protéger l'image des femmes sur Internet ? Le Gouvernement avait ainsi été démuni lors de la diffusion rapide et massive de la chanson d'Orelsan sur Internet.

Mme Michèle Reiser. - Le travail sur les médias traditionnels est déjà très important. On insiste aussi sur leurs déclinaisons Internet. Ainsi, la chaîne de la TNT qui diffusait l'émission « Dilemme » dans laquelle une participante a été mise en laisse et dont les images pouvaient être consultées sur le site de Dilemme TV, a fait l'objet d'une mise en demeure très rapide par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

M. Jean-Pierre Placade. - Demain, c'est l'arrivée de la télévision connectée et l'on a accès à Internet depuis l'écran de télévision. Cela va être dévastateur !

Mme Michèle Reiser. - Je reconnais que sur Internet nous avons très peu de propositions à vous faire.

Mme Brigitte Grézy. - Il y a deux ans, lors de l'élaboration du rapport, nous avons relevé les problèmes liés à la pornographie, aux jeux vidéo et aux réseaux sociaux. Mais les moyens d'agir sont faibles. Nous avons préconisé d'inscrire le critère de respect de l'image des femmes dans la grille de classification des contenus sur Internet et souhaitons que le forum des droits de l'Internet travaille à la création d'une charte sur le sujet. De même, nous avons demandé qu'une recherche sur les avatars féminins dans les jeux vidéo soit effectuée pour en dénoncer les graves dérives. Il me semble que la question de la régulation d'Internet doit aujourd'hui constituer une urgence aux yeux des parlementaires. A cet égard je salue le travail réalisé par M. David Assouline, au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, dans son rapport sur les jeunes et les nouveaux médias paru en 2008.

S'agissant des comparaisons européennes, il n'y a pas de méthodologie consolidée afin d'analyser l'image des femmes dans les médias. Certains pays ont publié des guides de bonne conduite, d'autres ont mis en place des commissions. L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes devrait permettre d'effectuer des échanges de bonnes pratiques en présentant les synthèses nécessaires. Il faut noter que les constats réalisés sont similaires dans la plupart des pays : il y a un problème de faible représentation des femmes, d'absence de femmes expertes et de maintien de stéréotypes passésistes.

Mme Joëlle Garriaud-Maylam. - Je voudrais vous remercier de ce travail indispensable : je pensais, en effet, aux mots de cette experte américaine qui me disait que chaque fois qu'elle parle, elle a l'impression qu'on ne l'entend pas. Et si les mêmes propos sont repris par un homme, alors tout le monde applaudit.

Par ailleurs, je pense qu'il faut analyser ces questions à l'international. L'ONU Femmes, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, pourrait par exemple se pencher sur la question. Internet, à cet égard, est une problématique typiquement mondiale. Enfin, comment verriez-vous évoluer notre corpus législatif ?

Mme Maryvonne Blondin. - On ne peut pas se passer d'un questionnement de la place des femmes sur Internet. La loi est toujours moins rapide que le progrès technique : on l'a vu avec Hadopi, et la commission que vous représentez doit donc avoir une position innovante sur cette thématique. En outre, avez-vous des contacts avec le Conseil de l'Europe et sa commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes ? Enfin, je suis d'accord avec vous pour dire que les jeunes se construisent par rapport à ce qu'ils voient. Avez-vous par conséquent un regard sur l'élaboration des manuels scolaires car ce sont, dès le plus jeune âge, que les images stéréotypées se créent.

Mme Michèle Reiser. - La commission n'a pas de mandat sur la question des livres scolaires. Des préconisations ont en outre été faites par la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).

Mme Brigitte Grésy. - La problématique de la représentation des femmes est en effet systémique et l'ensemble des pouvoirs publics doit ainsi en avoir conscience. J'avais ainsi recommandé que les cadeaux faits par les ministères aux enfants du personnel, au moment de Noël, soient systématiquement neutres. Cette préconisation n'a pas été suivie.

La coopération internationale est un vrai sujet s'agissant d'Internet. En revanche, le niveau européen me paraît très pertinent pour la télévision, la radio ou la presse car les problématiques et les conceptions des différents pays sont proches. J'ai été auditionnée, par ailleurs, par le Conseil de l'Europe où j'ai fait état des conclusions de la commission.

M. Yannick Bodin. - Je voudrais signaler que les hommes sont extrêmement actifs pour participer à des émissions de télévision, et « se battent pour y aller ». Les femmes tentent-elles suffisamment leur chance ?

Mme Michèle Reiser. - Je crois que c'est surtout une question d'habitude. Par ailleurs, une femme invitée seule sur un plateau d'hommes va avoir du mal à se faire entendre. Il suffit qu'il y ait un tiers de femmes dans une réunion pour que l'on oublie la différenciation des genres.

Mme Brigitte Grésy. - Comme nous sommes conscientes du problème que vous soulignez, nous avons poussé à la création d'une association « voxfemina », qui rassemble des femmes d'expérience exerçant des responsabilités dans la sphère économique souhaitant ensemble contribuer à une meilleure visibilité des femmes dans les medias. Mais il faut travailler encore avec les chaînes de télévision et les radios pour bien cibler leurs demandes.

Mme Joëlle Garriaud-Maylam. - Il doit y avoir un moyen de s'attaquer au problème de l'image des femmes dans les manuels scolaires par un dialogue avec les éditeurs.

M. Serge Lagache. - Je voudrais souligner que Dieu est masculin et que cela a des conséquences sur la vision que de nombreuses personnes ont des femmes. La laïcité n'est-elle pas, dès lors, un combat prioritaire pour l'égalité des hommes et des femmes ?